

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Résorption du stationnement automobile sur la plage de Tollare et aménagement d'une aire de stationnement à l'arrière de la dune (en site classé).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
41 a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Projet prévoyant l'accueil de 15 campings cars et de 32 véhicules de tourisme = soit 47 unités.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de création de l'aire de stationnement sur la parcelle 189 du cadastre de la commune d'Ersa au hameau de Tollare permet d'organiser le stationnement sur ce lieu se situant en site classé. Actuellement, le stationnement se réalisant de manière désorganisée sur l'espace naturel en arrière de la plage (parcelle n°1080), ce qui cause des risques de pollution marine par les hydrocarbures ainsi qu'un impact au niveau du paysage et du milieu naturel.

4.2 Objectifs du projet

Résorber le problème de stationnement au hameau de Tollare sur la commune d'Ersa en période estivale afin de diminuer l'impact de la surfréquentation sur le hameau de Tollare et sur son milieu naturel.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront de la manière suivante:

1. Travaux préparatoires

- Installation et signalisation de chantier
- Piquetage d'implantation

2. Aire de stationnement des campings car et des voitures

- Nettoyage de la végétation conservée
 - Enlèvement de la végétation arbustive située dans l'emprise à terrasser
 - Dressement et compactage du fond de forme
 - Fourniture et mise en œuvre des réseaux AEP et EU
 - Terrassement en déblai-remblai pour constitution de 3 plateformes
 - Fourniture et mise en oeuvre en couche de fondation de GNT 0/60 sur 20 cm d'épaisseur y compris compactage
 - Fourniture et mise en oeuvre du sable stabilisé composé d'un sable de carrière calibré et d'un lient pouzzolanique ou bien de 3% de chaux et 3% de ciment sur 5 cm d'épaisseur
 - Fourniture et application d'un béton balayé sur 18 cm d'épaisseur sur les deux raidillons (d'entrées sud du parking général et du parking VL)
 - Mise en place du portique pour aire de stationnement VL
 - Repérage des emplacements par scellement arasé de pierres
- ##### **3. Réhabilitation et protection du secteur de la plage**
- Pose de blocs rocheux pour interdire l'accès à la plage
 - Portique pour accès mise à l'eau des seuls véhicules légers.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'aire de stationnement sera entretenue par la commune d'Ersa. Son fonctionnement sera gratuit. Résorption des problèmes de stationnement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager
Étude d'incidences Natura 2000
Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie Aire de stationnement de 3300 m ²	mètres carrés

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Hameau de Tollare
Parcelle 189
20275 Ersu

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 3° 00' 21" 19 Lat. 09° 23' 08" 33

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 940013104 "Capo Bianco"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune d'Ersa
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc naturel marin du Cap Corse
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR9402013 "Plateau du Cap Corse" FR 9410097 "Iles Finocchiarola et côte nord" Au sein des périmètres
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au sein du site classé Cap Corse (secteur Nord), Iles Finocchiarola, de Giraglia et DP

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nettoyage et le terrassement peuvent affecter le milieu naturel compte tenu des protections réglementaires environnementales où le site se situe.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic de poids lourds lors de la phase travaux mais qui reste limité compte tenu du programme des travaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Possibilité d'émergence de bruit lors de la phase travaux.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emission de CO2 lors de la phase travaux du fait des engins de chantier. Emission de CO2 pendant le fonctionnement compte tenu que des véhicules vont circuler.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Possibilité de rejets d'hydrocarbures en phase travaux et fonctionnement car il existe une circulation de véhicules.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une aire de stationnement engendre la production d'ordures ménagères mais cela reste limité.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aire de stationnement ainsi que les différents aménagements permet de canaliser le flux de véhicules notamment en période estivale.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Projet permettant d'organiser le stationnement sur Tollare. Améliore l'environnement de la Pointe du Cap Corse.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Projet de stationnement se situant dans plusieurs périmètres réglementaires mais améliorant les conditions d'accès et de stationnement du hameau de Tollare. De plus, il fait l'objet d'une faible superficie, ce qui n'engendre qu'un impact très faible.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Formulaire d'évaluation simplifié des incidences Natura 2000. Demande d'Autorisation de défrichement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

ERSA

le,

21-02-2018

Signature

T. MICHELI




Pièces	Type de demandeur concerné / type de projet concerné	Pièce jointe
Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) indiquant les terrains à défricher.	tous	<input checked="" type="checkbox"/>
La ou les feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et sur laquelle le demandeur indiquera précisément les limites de la zone à défricher.	tous	<input checked="" type="checkbox"/>
Attestation de propriété (extrait de matrice cadastrale, acte notarié)	tous	<input checked="" type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> Décision de l'Autorité environnementale dispensant le pétitionnaire de la réalisation d'une étude d'impact ou dans le cas contraire : <ul style="list-style-type: none"> Etude d'impact 	Défrichement d'une superficie totale, même morcelée, inférieure à 25 hectares et supérieure ou égale à 0,5 ha	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Etude d'impact *	Défrichement d'une superficie totale, même morcelée, égale ou supérieure à 25 hectares	<input type="checkbox"/>
Le cas échéant		
Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains en cause, si ce dernier n'est pas le demandeur.	Si le demandeur n'est pas le propriétaire (hors cas d'expropriation et hors cas des servitudes pour distribution d'énergie)	<input type="checkbox"/>
Copie de la déclaration d'utilité publique	Si le demandeur bénéficie de l'expropriation pour cause d'utilité publique	<input type="checkbox"/>
Accusé de réception du dépôt de la demande d'autorisation de défrichement par le demandeur au propriétaire.	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour distribution d'énergie prévue aux articles L.323-4 et L.433-6 du code de l'énergie	<input type="checkbox"/>
Les pièces justifiant que le représentant légal du demandeur a qualité pour présenter la demande d'autorisation de défrichement (délibération du Conseil d'Administration, statuts de la société indiquant les pouvoirs du P.D.G. ou du gérant,).	Personne morale autre qu'une collectivité.	<input type="checkbox"/>
Echéancier prévisionnel des travaux de défrichement.	Exploitant de carrière.	<input type="checkbox"/>
Une délibération du conseil municipal (ou de l'assemblée délibérante de l'organisme propriétaire des terrains) autorisant le maire (ou le mandataire de l'assemblée délibérante) à déposer la demande d'autorisation de défrichement.	Collectivité	<input checked="" type="checkbox"/>
Evaluation des incidences Natura 2000 (cette évaluation des incidences peut être intégrée à l'étude d'impact))	une évaluation des incidences natura 2000 pour les défrichements soumis à étude d'impact et également pour ceux non soumis à étude d'impact dès lors qu'ils figurent sur la première liste locale départementale prévue à l'article R.414-27, 25° du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>

* Dans le cadre d'opération soumise à autorisation au titre des installations classées énumérées au titre Ier du livre V du code de l'environnement, une étude d'impact est obligatoire quelle que soit la superficie du projet

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné (nom et prénom) : _____

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2.

A ma connaissance, les terrains, objet de la demande (*)

- ont été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant celle de la présente demande.
 n'ont pas été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant celle de la présente demande.

(*) cocher la mention utile

Fait le 21/10/2018

Signature



RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DES FORETS – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

N° DOSSIER : _____ DATE DE RÉCEPTION : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Résorption du stationnement automobile sur la plage de Tollare
et aménagement d'une aire de stationnement à l'arrière de la dune
(en site classé)
en cohérence avec les principes d'aménagement du cahier de gestion validé par les élus.

AVANT-PROJET
O c t o b r e 2 0 1 7



Commune d'Ersa

sarl Laurent Cousson – architectes-paysagistes



SOMMAIRE

1. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DES INTERVENTIONS	3
2. AVANT-PROPOS	3
3. TOLLARE	4
a. Notice paysagère	4
b. Plan - État existant	6
c. Plan d'aménagement de l'aire naturelle de stationnement	7
d. Photographies	8
Depuis la RD 153	8
e. Pré-estimation du montant des travaux	9

Commanditaire

Commune d'Ersa
Lieu-dit Corventu
20275 Ersa
Tel : 04 95 35 60 96
Fax : 04 95 35 60 96
email : mairie@vauvado.fr

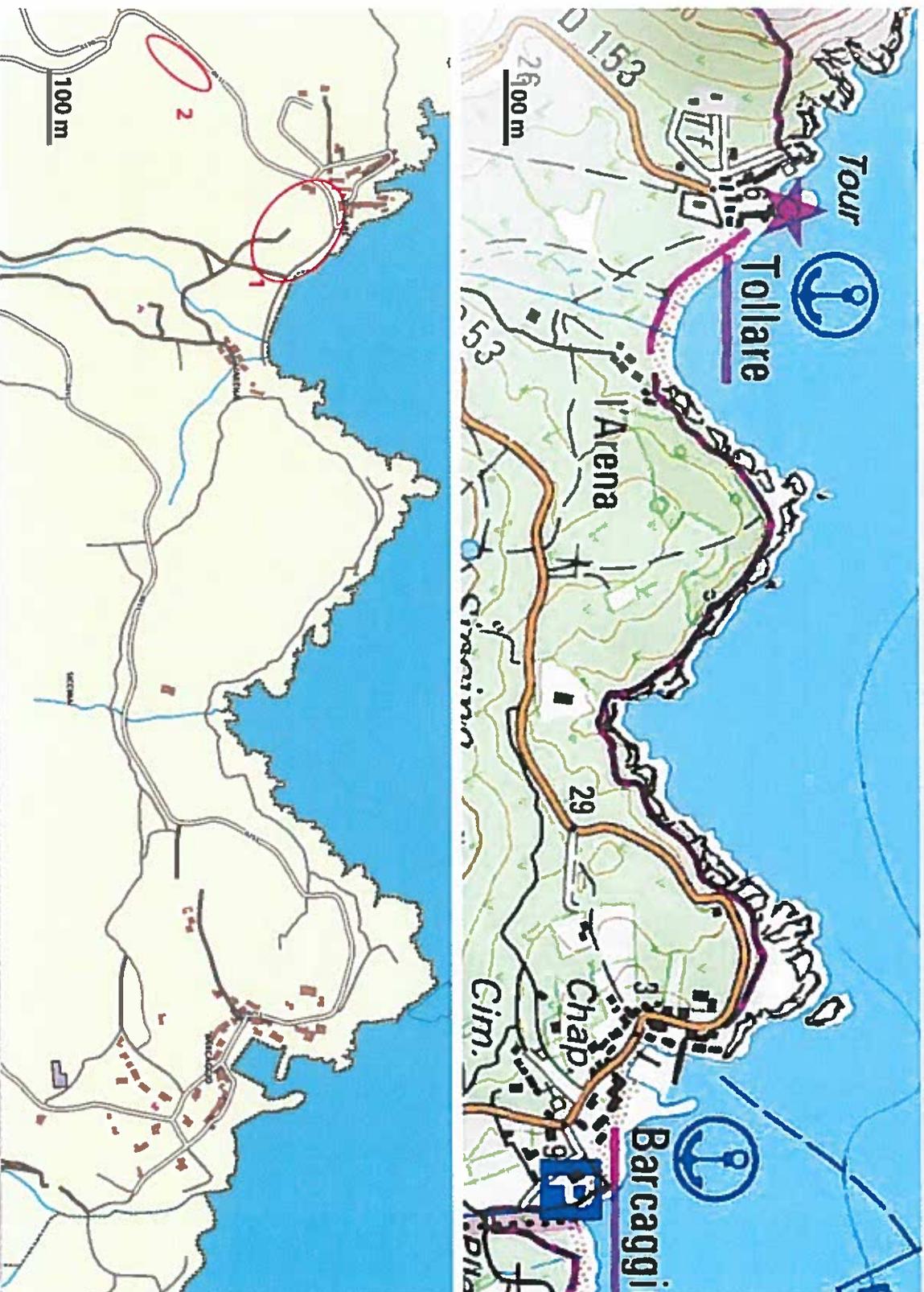
Chargés d'étude

sarl Laurent Colbasseon
architectes-paysagistes
1 rue Joseph-Sauveur
35000 RENNES
Tel : 02 99 30 61 58
email : agence@laurent-colbasseon.com

sarl Laurent Colbasseon
ARCHITECTES - PAYSAGISTES

1. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DES INTERVENTIONS

- 1 frange littorale et stationnement actuel
- 2 stationnement projeté



2. AVANT-PROPOS

Les élus de la commune d'Ersa (Haute-Corse) ont validé les principes d'aménagements proposés par le cabinet Erba Barona Paysage dans le cadre d'une pré-étude réalisée en novembre 2011 et présentée sous forme de fiches-actions. En cohérence avec ces orientations d'aménagement, la présente étude donne des précisions quant à la faisabilité des travaux envisagés dans le hameau de Tollare.



3. TOLLARE

a. Notice paysagère

Constat :

Quand on arrive à Tollare depuis la terre comme depuis la plage, on est d'abord frappé par la présence d'un très ancien modèle de transformateur électrique qui dressa sa silhouette verticale juste à côté d'un ensemble de maisons blotties les unes contre les autres dans un creux du paysage. Cet édifice constitue une réelle aigle au paysage du hameau d'avant que la ligne qui l'alimente comme celles qu'il distribue sont aériennes et portées par des poteaux qui sont également très présents dans le paysage.

La plage accueille une paltilote délabrée et sans existence légale. Sur l'espace naturel de l'arrière-plage (sur la parcelle n° 1080), le stationnement des véhicules automobiles s'effectue de longue date. Outre les risques de pollution marine par les hydrocarbures, ce stationnement est doublement pénalisant du point de vue paysager : d'une part à l'approche du hameau par la seule route qui le dessert, les véhicules barrent de façon incontournable, les vues vers la plage et la mer, d'autre part, leur présence – du fait des allers et venues, du piétement et plus encore des manœuvres des véhicules – cause un tort considérable à la végétation au point de la faire disparaître en de nombreux endroits.

Aménagements proposés :

Le hameau de Tollare possède deux accès à la mer : un premier, difficile du fait de l'étroitesse des ruelles, est situé au sein même du petit port et un second à l'Est de celui-ci, entre le hameau et la plage dont l'accès est prévu être barré aux véhicules automobiles. L'accès à cette seconde cale pourrait être maintenu pour les commodités qu'il représente. L'espace pourra être aménagé de telle sorte qu'on puisse juste déposer une embarcation sans laisser stationner aucun véhicule automobile. Cette disposition permettrait ainsi de faire disparaître de la vue vers le hameau et la plage toute présence de véhicule automobile à l'arrêt, sauf sur la parcelle n° 253 où le stationnement des riverains serait organisé. Ainsi, quelques véhicules – une dizaine environ – seraient visuellement regroupés au hameau et adossés à un bâtiment au lieu de se détacher sur la mer, loin de toute habitation.

La paltilote est prévue être démontée : son activité de restauration serait alors regroupée (avec une convention de location) au sein d'un bâtiment communal d'accueil et d'information.

Par les graines contenues dans le sol, la réhabilitation des surfaces qui sont actuellement utilisées comme stationnement estival se fera d'elle-même quand cet usage disparaîtra. Pour accélérer la recolonisation naturelle du site, un décompactage du sol est souhaitable. Cette formule, simple et bon marché, offre l'avantage d'éviter l'introduction d'essences non indigènes. A ce propos, on pourra en profiter pour extirper les griffes de sorcières – espèce invasive s'il en est – qui commencent à coloniser le site en bordure immédiat de plage.

La suppression seule de l'aire de stationnement ne servirait à rien si aucune solution alternative n'était proposée. C'est pourquoi elle s'accompagnera de la création d'une aire naturelle de stationnement nettement plus en arrière de la bande littorale, en contre-bas de la route, dans un secteur beaucoup moins en vue. Naturellement, cette aire devra s'insérer dans le site avec la plus grande discrétion possible. Compte tenu de l'affluente estivale, elle pourrait accueillir 15 campings-cars et 32 voitures.

L'aménagement est prévu sur la parcelle cadastrée 109, pour permettre l'aménagement d'une voie centrale distribuant, de part et d'autre, une rangée de véhicules en stationnement en conservant les rideaux de végétation d'une part le long de la route, au nord-ouest et d'autre part le long du ruisseau au sud-est des terrains.

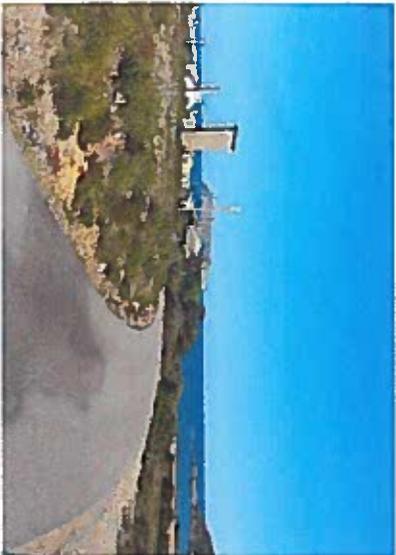
On dissociera les campings-cars des véhicules légers pour tenir compte de la présence visuelle de chacune de ces catégories et dissimuler plus encore les premiers (jours blancs et de grandes dimensions) : deux portiques empêcheront aux campings-cars l'accès à l'aire de stationnement des véhicules légers.

Bien entendu, l'aire de stationnement ne sera ni "tirée au cordeau" ni rigoureusement parallèle à la route mais respectera au maximum la végétation existante, contournera ici un arbousier, là un oléastre. L'avant-projet a été réalisé à partir d'un relevé pariel du terrain et de la photographie aérienne.

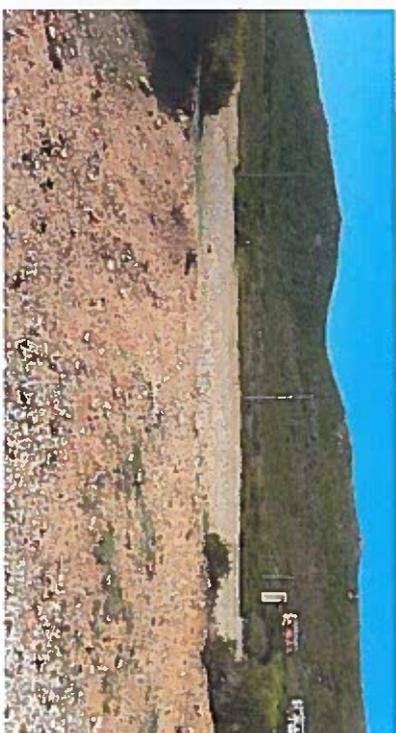
L'emplacement prévu pour les aires de stationnement a été choisi pour sa position en contre-bas de la route, pour sa relative planéité et la végétation basse qui occupe le secteur à terrasser.

Le sol des aires de stationnement proprement dites (surfaces de circulation et de stationnement) sera traité en luff. Il n'est bien-sûr pas question de faire venir du matériau d'une carrière plus ou moins lointaine : c'est le matériau en place qui sera travaillé en déblais-remblais aussi limités que possible, enrichis de quelques pourcents de chaux et de ciment (3 % de chaque, maximum). Seul l'accès sud entre la route et l'aire de stationnement constituera une rampe penlée qui pourrait être réalisée, sur quelques mètres carrés, en béton balaigé. Durant les premières années, l'aire de stationnement pourra être un peu visible depuis la route, juste avant d'y arriver mais la végétation existante la masquera peu à peu.

La tour génoise, propriété de l'Etat, a été louée pendant de nombreuses années à un couple : le bail est arrivé à expiration et les locaux sont aujourd'hui décadés. La commune souhaite que la réhabilitation de cette tour soit étudiée dans le cadre d'une action engagée par la DRAC sur l'état sanitaire et la gestion des tours génoises dans le Cap.



Le transformateur et les poteaux électriques dressent leurs silhouettes disgracieuses au hameau de Tollare...



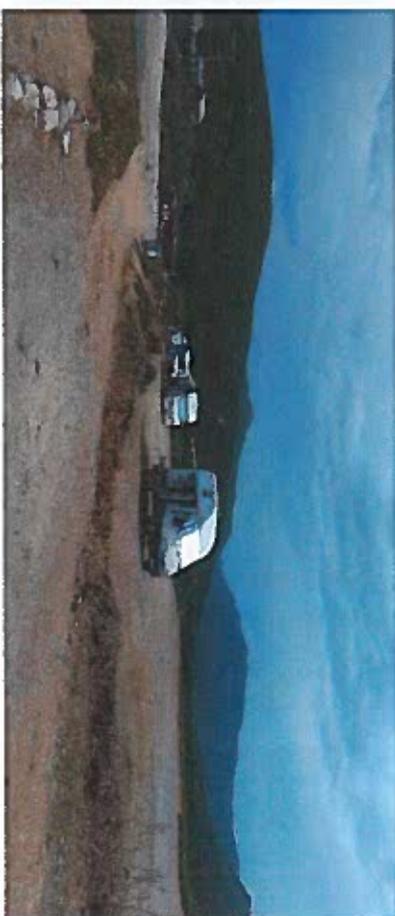
... et dans l'espace naturel de l'arrière-plage : l'aire de stationnement "sauvage" qui y a pris place s'agrandit d'année en année...



... mais son existence est déjà ancienne.



Une pailleite délabrée et sans existence légale borde la plage.

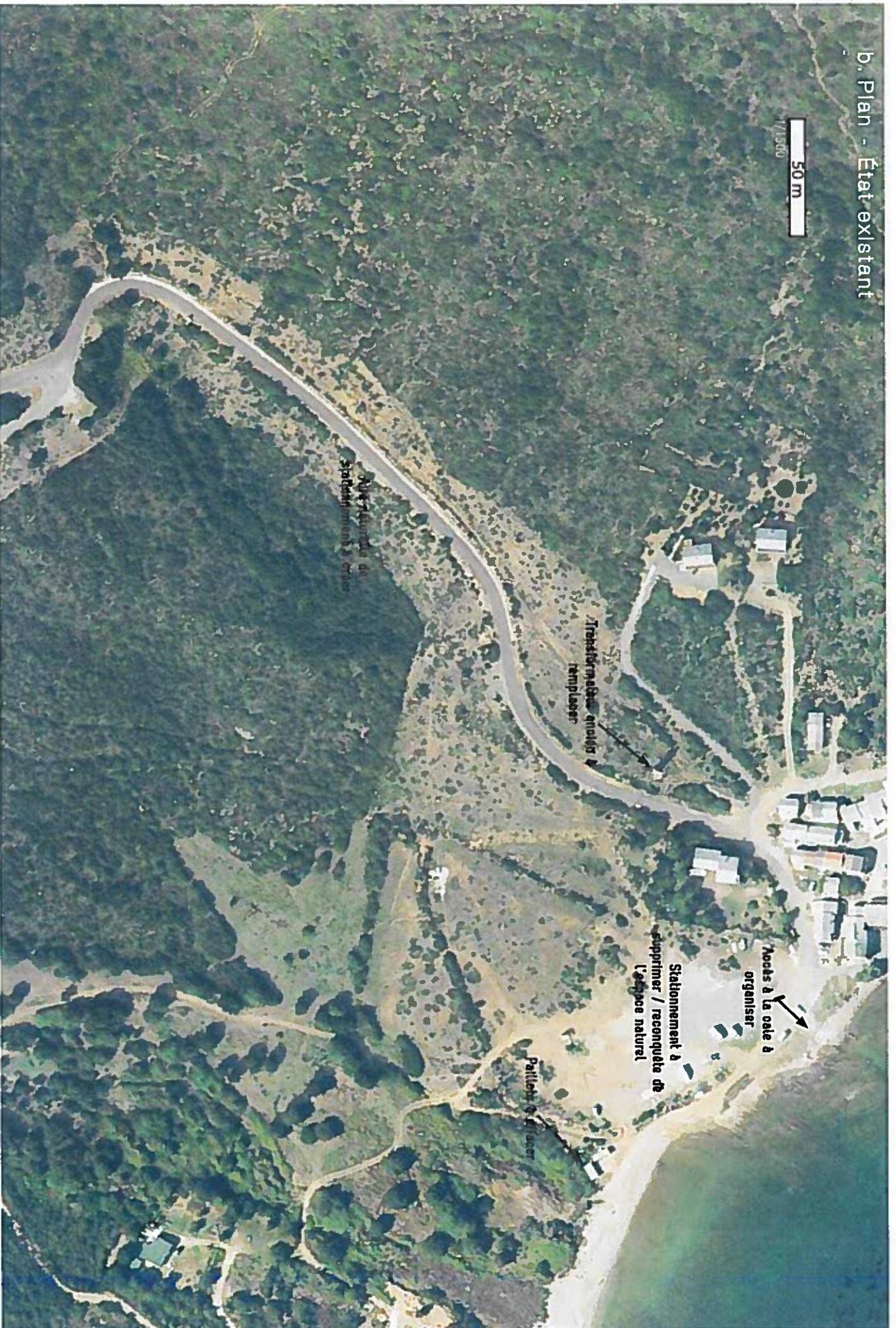


Les véhicules en stationnement sur ce qu'il reste de l'espace naturel ont une présence considérable dans le paysage. Juste en front de mer, en arrière immédiat de la plage.



Les élus d'Ersa souhaitent que la réhabilitation de la tour de Tollare soit étudiée dans le plan d'action engagé par la DRAC sur les tours génoises du Cap.

b. Plan - État existant



c. Plan d'aménagement de l'aire naturelle de stationnement



État existant



État projeté / à l'achèvement des travaux



État projeté à terme



e. Pré-estimation du montant des travaux

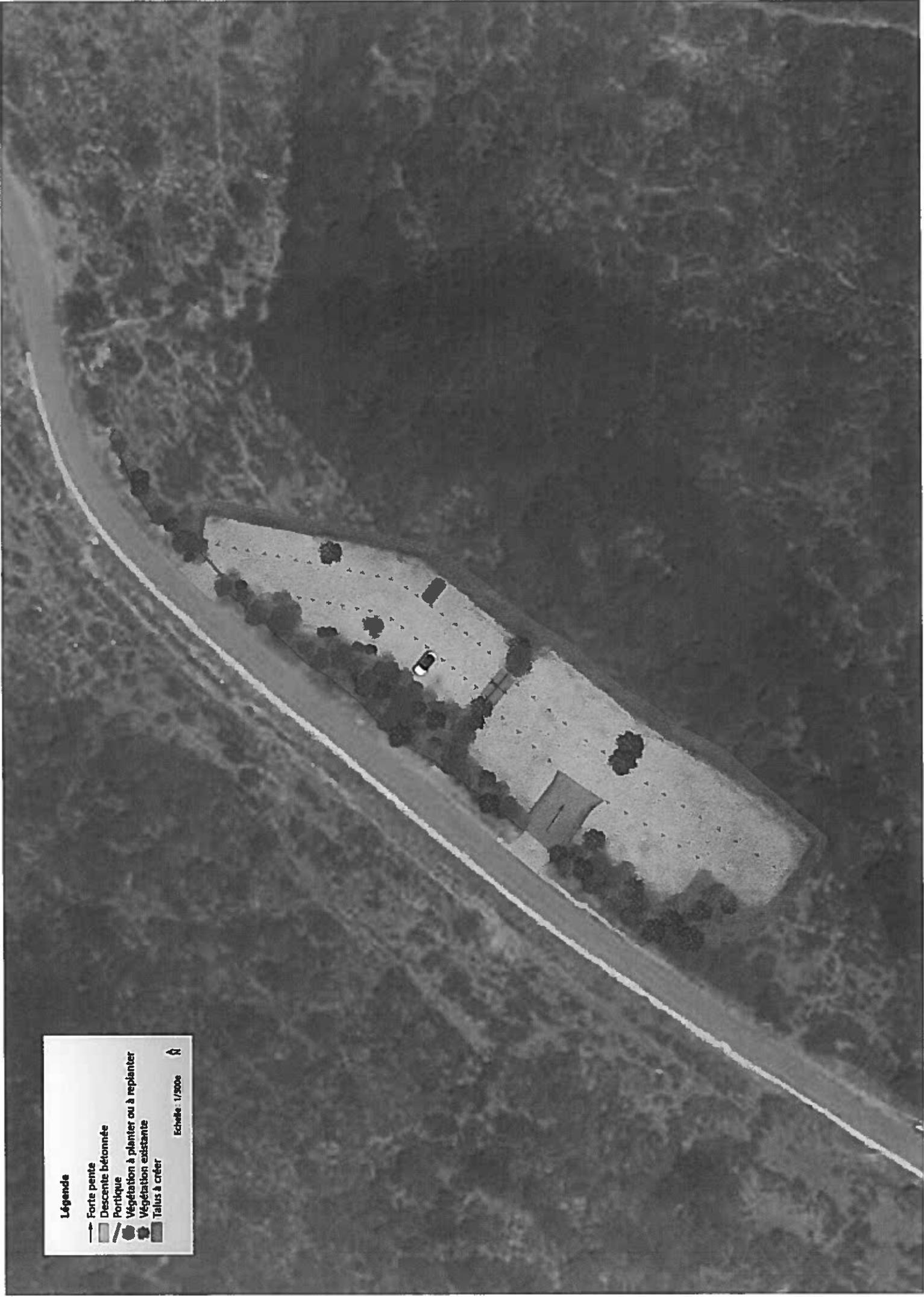
Les travaux portent sur la parcelle B 189, située en zone N du PLU d'Ersa en date du 29 juillet 2005, en cours de validité.

COMMUNE d'ERSA - secteur de TOLLARE

Résorption du stationnement de la plage et création d'une aire de stationnement en arrière de la dune, d'une capacité de 32 voitures et 15 camping-cars

N°	Designation des ouvrages	Unités	Quantités	PU HT (€)	PT HT (€)
0	Travaux préparatoires				
	Installation et signalisation de chantier	lot/lot	1	1 000,00 €	1 000,00 €
	Piquetage d'implantation	lot/lot	1	800,00 €	800,00 €
1	Aire de stationnement des camping-cars et des voitures				
11	Nettoyage de la végétation conservée	lot/lot	1	1 500,00 €	1 500,00 €
12	Enlèvement de la végétation abusive située dans l'emprise à terrasser	lot/lot	1	500,00 €	500,00 €
13	Dressement et compactage du fond de forme	m²	1 900	4,00 €	7 600,00 €
14	Fourniture et mise en œuvre des réseaux AEP et EU	ml	200	75,00 €	15 000,00 €
15	Terrassement en déblai-remblai pour constitution de 3 plate-formes	m3	1 000	12,00 €	12 000,00 €
16	Fourniture et mise en œuvre en couche de fondation de GNT 0/60 sur 20 cm d'épaisseur, y compris compactage	m3	380	55,00 €	20 900,00 €
17	Fourniture et mise en œuvre de sable stabilisé composé d'un sable de carrière calibré et d'un liant pouzzolanique ou bien de 3% de chaux et 3% de ciment, sur 5 cm d'épaisseur	m²	1 835	15,00 €	27 525,00 €
18	Fourniture et application d'un béton balayé sur 18 cm d'épaisseur sur les deux ralisations (dentées sud du parking général et du parking VL)	m²	65	75,00 €	4 875,00 €
19	Portique pour aire de stationnement V1	un	2	2 500,00 €	5 000,00 €
190	Reperçage des emplacements par scellement arrasé de pierres	un	49	50,00 €	2 450,00 €
2	Réhabilitation et profection du secteur de la plage				
2.1	Pose de blocs rocheux pour interdire l'accès à la plage	lot/lot	1	3 000,00 €	3 000,00 €
19	Portique pour accès mise à l'eau des seuls véhicules légers	un	1	2 500,00 €	2 500,00 €
3	Divers et imprévus (5% du montant des travaux)	lot/lot	1	5 232,50 €	5 232,50 €
TOTAL H.T. :				109 882,50 €	
TVA (8%) :				8 790,60 €	
TOTAL TTC :				118 673,10 €	

Agence Colasmon Architectes-paysagistes
1 rue Joseph Sauvieur
35000 Rennes
Tél. 02 99 30 61 58
agence@laurent-colasmon.com



Légende

- Forte pente
- Descente bétonnée
- Portique
- Végétation à planter ou à replanter
- Végétation existante
- Talus à créer

Echelle: 1/3000



ANNEXE 6

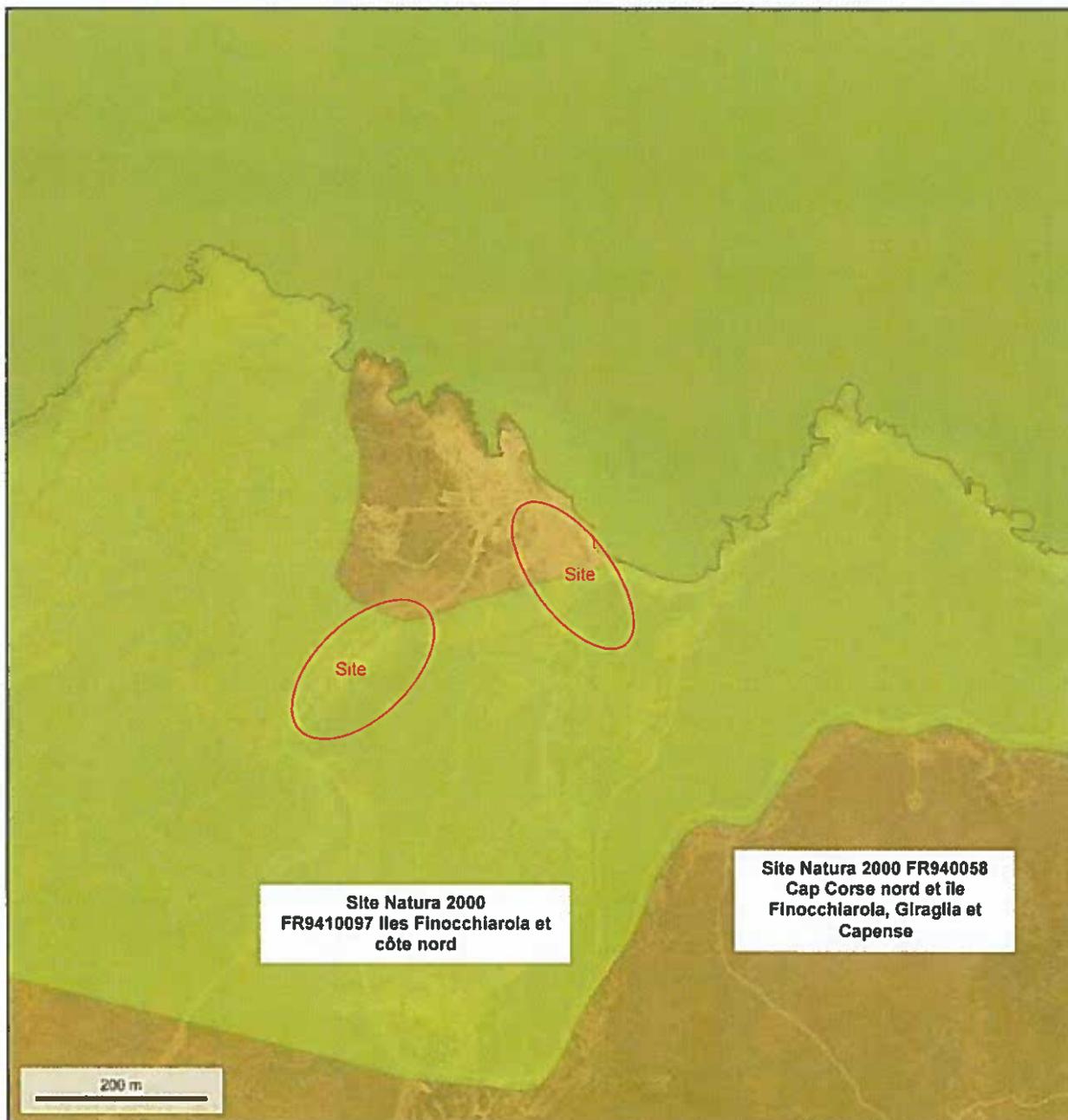


Figure 1. Plan de situation détaillé par rapport au site Natura 2000

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Par qui ?

Ce formulaire est à remplir par le porteur du projet, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 15 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. Attention : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au service administratif instruisant le projet de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Commune d'Ersa

Commune et département) : Commune d'Ersa, Corse

Adresse : Lieu-dit Conventu 20275 Ersa

Téléphone : 04 95 35 60 96 Fax : 04 95 35 60 96

Email : mairieersa@wanadoo.fr

Nom du projet : Résorption du stationnement automobile sur la plage de Tollare et aménagement d'une aire de stationnement à l'arrière de la dune (en site classé)



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Nota bene : Joint par ailleurs, en complément à ce formulaire, l'avant-projet du projet (octobre 2017) fournissant une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Résorption du stationnement automobile sur la plage de Tollare et aménagement d'une aire de stationnement à l'arrière de la dune.

b. Localisation et cartographie

Le projet est situé :

Nom de la commune : ERSA Région : CORSE
Lieu-dit : TOLLARE.

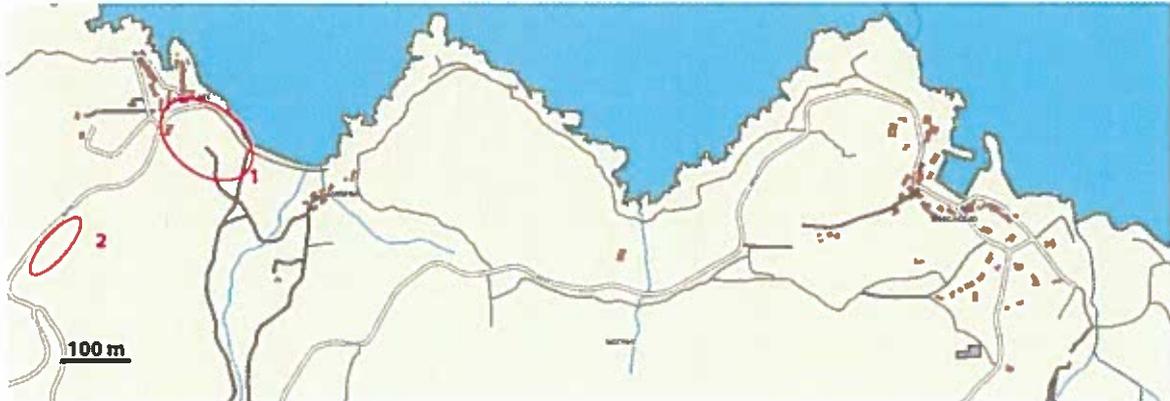
En sites Natura 2000 :

- n° de sites) : FR9410097 "Iles Finocchiarola et Côte Nord" (ZPS)
- n° de sites : FR9400568 "Nom : Cap Corse nord et île Finocchiarola, Giraglia et Capense (côte de Macinaggio à Centuri)" (ZSC)

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE



Carte de localisation du projet





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

Plan état existant





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

Plan d'aménagement de l'aire naturelle de stationnement





PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

Aucun rejet particulier sur le milieu, durant la phase d'exploitation, n'est identifié.
Concernant la gestion des eaux, il n'y a guère de changement entre avant et après les travaux : nous avons à faire à un terrain perméable qui le restera ; les écoulements ne sont pas fondamentalement modifiés

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : 109 882,50 € HT (120 870,75 € TTC)
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input type="checkbox"/> > à 100 000 € |

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).
La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

La zone d'influence s'étend (cf. carte ci-dessous) à environ 50 m aux alentours des aménagements envisagés dans le projet en raison essentiellement de la circulation des engins de chantier, des bruits, poussières et vibrations engendrés par les travaux.



3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

Le site de Tollare où est situé le projet, est un touristique très fréquenté particulièrement en période estivale. Sur le terrain qui accueillera le projet de nouvelle aire de stationnement, aucun usage particulier n'est identifié. La végétation de maquis y est entretenu (démaquisage) comme tous le long de la route sur une bande de 15 à 30 m de part et d'autre de la voirie. La plage accueille une paillote délabrée et sans existence légale. Le projet prévoit de la supprimer. Sur l'espace naturel de l'arrière-plage (sur la parcelle n° 1080), le stationnement des véhicules automobiles s'effectue de longue date. Outre les risques de pollution marine par les hydrocarbures, ce stationnement est doublement pénalisant du point de vue paysager. Le projet prévoit la renaturalisation de cet espace.

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

Photo 1 : Terrain d'assiette du projet de nouvelle aire de stationnement



Photo 2 : Aire de stationnement actuelle situé en arrière plage et qui sera supprimé (1/2)



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

Photo 3 : Aire de stationnement actuelle situé en arrière plage et qui sera supprimé (2/2)



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieus ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :	X	Milieu de maquis entretenu de part et d'autre de la route et sur la zone d'emprise du projet de nouvelle aire de stationnement
Milieus forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieus rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieus littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		
Autre type de milieu	Espaces rudéraux	X	Milieu artificialisé, rudéraux et friche sur le parking existant en arrière plage ; paillote délabrée et sans existence légale bordant la plage ; dépôt de terre de remblai sur la zone du projet de création de la nouvelle aire de stationnement

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

Aucun inventaire faune flore complet n'a été entrepris sur les emprises des travaux. Toutefois, vue l'état déjà artificialisé des emprises (stationnement actuel, paillote, nouvelle zone de stationnement démaquisées), la faune et la flore est très pauvre voir absente. Les milieux présents sur les emprises des travaux sont défavorables à la faune et à la flore.

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			
Mammifères marins			
Mammifères terrestres			
Oiseaux			
Plantes			
Poissons			

Les milieux présents sur les emprises des travaux sont défavorables à la faune et à la flore

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :
Le projet n'engendrera aucune destruction ou détérioration d'habitat naturel ou habitat d'espèce à condition que les travaux restes respectent les précautions environnementales présentées ci-dessous.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :
Le projet n'engendrera aucune destruction ou perturbation d'espèces à condition que les travaux restes respectent les précautions environnementales présentées ci-dessous.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):
Le projet n'engendrera aucune perturbation des espèces dans leurs fonctions vitales à condition que les travaux restes respectent les précautions environnementales présentées ci-dessous

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

MISE EN ŒUVRE DE PRECAUTIONS ENVIRONNEMENTALES DURANT LA PHASE DE TRAVAUX	
Objectif	<p>Éviter ou minimiser les risques de pollutions et dégradations des milieux physiques et naturels, susceptible d'engendrer également des nuisances sur le milieu humain.</p>
Description de la mesure	<p>Les engins de chantier ne circuleront que sur des chemins existants pour éviter les risques de compactage des sols.</p> <p>Des mesures préventives des risques de pollutions et curatives en cas de pollution avérée seront mises en place. Ces mesures seront également efficaces pour la protection des eaux souterraines et superficielles. Elles sont décrites ci-dessous.</p> <p>Mesures préventives générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> → avant le démarrage des travaux, les itinéraires de circulation des véhicules, les zones de stockage de matériels et les espaces de stationnement seront définis et balisés. → Les travaux seront réalisés entre octobre et mars hors période de reproduction de la faune (période sensible pour la faune). → en cas d'utilisation de sanitaires de chantier, ils seront équipés d'un dispositif de fosses étanches pour la récupération des eaux usées. → des arrosages d'eau au sol seront régulièrement pratiqués en période sèche afin d'éviter l'envol de poussières. → limiter le ruissellement d'eau chargé en MES vers les éventuels ruisseaux proche du projet. → les opérations d'entretien et de ravitaillement des engins de chantier seront réalisées sur des aires étanches aménagées et munies d'un déshuileur. Les déshuileurs seront curés dès que nécessaire et les produits de curage seront évacués vers les filières de traitement adaptées. Le ravitaillement des engins s'effectuera à l'aide de pistolet anti-retour. → le matériel et les engins feront l'objet d'une maintenance préventive portant en particulier sur l'étanchéité des réservoirs et des circuits de carburants et de lubrifiants. → les produits polluants (produits d'entretien des engins, carburant, lubrifiant, ...) seront stockés sur des rétentions couvertes, fermées en dehors des heures de fonctionnement du chantier pour éviter tout risque d'intrusion et de pollution suite à un acte de malveillance. Les zones de chantier seront par ailleurs interdites au public. → une gestion des déchets efficace sera mise en place. → des consignes de sécurité spécifiques au chantier seront établies pour éviter tout accident, de type collision d'engins ou retournement. → un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) sera établi. <p>En cas de pollution accidentelle avérée, une procédure d'intervention adaptée aux différents contextes de risques sera mise en place pour anticiper tout incident environnemental susceptible de générer une atteinte du sol et des eaux. Cette procédure pourrait comprendre les mesures curatives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> → le retrait immédiat des terres souillées. → la mise en œuvre de technique de dépollution des sols et des nappes dans les zones à faible coefficient de perméabilité pour bloquer la propagation de la pollution et la résorber. → les eaux de ruissellement seront dépolluées par écrémage et filtrées avant le rejet au milieu naturel. <p>Les moyens de maîtrise des pollutions accidentelles potentielles seront disponibles sur chantier ou mobilisable dans un délai compatible avec le risque (kits antipollution, produits absorbants, boudins absorbants, barrages flottants,...).</p> <p>L'ensemble des mesures préventives et curatives citées précédemment vis-à-vis des risques de pollution, sera intégré au dossier de consultation des entreprises.</p>



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

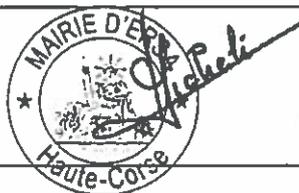
OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

T. MICHELI

A (lieu) : ERS 4

Signature :

Le (date) : 21-02-2018



Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Consultez sur le site internet de la DREAL Corse la brochure *natura 2000 (janv 2010) (valable pour toutes les autres régions)*
- Visitez le site internet Portail Natura 2000 : <http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/departements/DEPFR832.html>
- Aidez-vous du site internet de l'INPN (Inventaire national du patrimoine naturel) : <http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>